

la personne à qui on s'adresse. Puis, quelques ponces plus bas, on écrit : Monsieur le Président, ou Monsieur, ou Monsieur le Directeur, etc., suivant la qualité de la personne.

On écrit *Monsieur* aux échevins, aux avocats, médecins, marchands, enfin à tout homme en général. N'employez jamais le mot *Ecuier*.

HONORABLE MONSIEUR, à tous les sénateurs et aux ministres, aux Lieutenants-Gouverneurs. Les ministres d'Ottawa ont aussi droit au titre d'honorable; c'est aujourd'hui une coutume consacrée de conserver ce titre aux ex-ministres du gouvernement provincial, quoique strictement ils n'y aient pas droit.

MONSIEUR LE MINISTRE, aux ministres d'Ottawa et à ceux des Provinces.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ, aux membres de l'assemblée législative.

MONSIEUR LE CURÉ, aux Curés. La qualification de *Révérant Monsieur* n'est pas française, dans ce cas, car elle ne se donne qu'aux ministres protestants. On dit cependant *Révérant Père* aux membres de la plupart des ordres religieux. A un prêtre de St-Sulpice, on dit simplement *Monsieur*, mais sur l'enveloppe, on ajoute à son nom, les lettres P. S. S., qui signifient prêtre de Saint-Sulpice. Ne dites jamais Révérend Messire.